Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260605-2026050604-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

Vote
A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 Juin à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MORIN Héloïse, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, TROMEUR Alban

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HIVERT Sylvie à M. ROUSSEL Axel, MACE Marion à Mme TRÉCAN Marilyne, PIGEON Patricia à Mme MORIN Héloïse, M. GUILLOUX Sylvain à M. THÉBAULT Louis

Absent(s) : M. SORIN Rémi

A été nommé(e) secrétaire : M. BIGUÉ Yann

2026-05/06-04 – Finances : restaurant municipal révision des tarifs " cantine à 1€ "

Vu la délibération n°4 du 12 mai 2025 autorisant Monsieur le maire à signer la convention triennale, avec l'Agence de Service et Paiement (ASP) pour le compte du Ministère des Solidarités et de la Santé, mettant en place le dispositif « cantine à 1€ » pour l'année 2025/2026;

Considérant la proposition de la commission finances 11 mai 2026 pour l'année scolaire 2026/2027 soit à compter du 1er septembre 2026 :

Tranches	Quotient familial	Tarif	Aide
1	0 à 1000€	1€	4€
2	1001 à 1200€	3.80€	0€
3	1200 et plus (quotients non fournis)	3.95€	0€

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'accepter la proposition de la commission

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260605-2026050604-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

-de valider la décomposition en tranches ci-dessus pour le dispositif cantine à 1€ pour l'année 2026/2027 soit à compter du 1er septembre 2026;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. BIGUÉ Yann

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
10/06/2026